

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 311

8 février 2013

SOMMAIRE

Alpha Charter S.A.	14887	Eurolux-Jeux S.à r.l.	14888
Altinvest S.A.	14887	Euromax IV MBS S.A.	14919
Arboretum Consulting S.A.	14903	European Real Estate Debt II S.à r.l.	14924
Armat Investment S.A.	14890	Factolux	14888
Audit & Consulting Services S.à r.l.	14887	Faris S.A.	14884
Balo S.A.	14887	Fiduciaire Royal	14919
Barbacane Charter S.A.	14887	Fincra S.A.	14928
Bel-Fa S.A.	14882	Finequity S.A.	14883
Belmont Investment S.A.	14882	Flexilux S.A.	14886
Big Picture Solutions S.à r.l.	14882	Flextronics Asset Management and Investments Limited Liability Company Luxembourg Branch	14884
Binda International Manufacture S.A.	14883	FN Mercure	14918
Black & Decker International Finance 3 Limited	14903	Fox Atlantic S.A.	14890
BMC International S.A.	14883	FRS Hotel Group (Lux)	14886
Bonacapital Family Office S.A.	14887	FRS Hotel Group (Lux)	14886
Byrd Holding S.à r.l.	14882	Gaulinvest S.à.r.l.	14886
Calmar Real Estate S.A.	14885	Gilmour S.à r.l.	14886
Capsugel Holdings S.A.	14919	Hottinger & Cie Groupe Financière Hottinguer Société Anonyme	14884
Chaussures Vedette	14923	HPAM China Property Fund, SCA-SICAR	14885
Computers Management and Information Technology Services (Commits) S.A.	14923	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.	14885
Darthman S.A.	14927	HSC Life Policy Pooling S.à r.l.	14885
Davies 2 S.à r.l.	14924	Immodali S.A.	14922
DCG Management Company S.A.	14927	Informatique Lux SA	14884
Defence S.à r.l.	14927	Interinvest Real Estate Luxembourg S.A.	14922
Drivelux S.A.	14926	International Developments S.A.	14883
E.I.M.A. S.A.	14926	I.O.S.E.F. 36 S.A.	14923
Entreprise Jean FORTUNATO s. à r. l.	14907	Sharia Compliant Overnight Fund	14901
Entreprise J.P. Becker S.A.	14925	SIB Holding S.A.	14887
Erdec Holding S.à r.l.	14928	Supreme Group Holding S.à r.l.	14903
Ernst & Young Management	14927	Virida Finance S.à r.l.	14907
Ernst & Young Tax Advisory Services	14924		
Etana S.à r.l.	14907		
Eucalyptus	14919		
Eurobatitech S.à r.l.	14884		
Eurofore S.à r.l.	14928		

Belmont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 150.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013003672/10.

(130003262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Bel-Fa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 64.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003670/10.

(130004220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Big Picture Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003678/10.

(130003373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Byrd Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.078.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par les résolutions du 21 décembre 2012, les associés de la Société ont décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- que toutes les sommes et avoirs éventuellement dus aux créanciers qui n'étaient pas présents lors de la clôture de la liquidation de la Société seront également conservés au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013003660/24.

(130004289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

BMC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 157.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003686/10.

(130004281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Binda International Manufacture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.462.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 20 septembre 2012

- Madame Betty PRUDHOMME, née le 3 janvier 1960 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, a été nommée Administrateur de catégorie B, en remplacement de Mr Jean HEINZ, Administrateur décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013003681/13.

(130003699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

International Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 40.198.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003986/10.

(130004279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Finequity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 82.838.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012, LAC/2012/62405, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FINEQUITY S.A., en liquidation volontaire", R.C.S. Luxembourg N° B 82838, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3 du 2 janvier 2002.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003873/21.

(130004208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Faris S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 37.663.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003863/10.

(130003889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Flextronics Asset Management and Investments Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 130.987.

Les comptes annuels de Flextronics Vagyonkezelő és Befektetési Korlátolt Felelőségi Társaság, maison-mère de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013003857/13.

(130003601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Eurobatitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 14, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 42.979.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003848/10.

(130003689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Informatique Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 96.588.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003958/10.

(130004190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Hottinger & Cie Groupe Financière Hottinguer Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 37.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elo ROZENCWAJG

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013003950/11.

(130004244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013003953/10.

(130004278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 28.888.

EXTRAIT

Monsieur Steve Thatcher a démissionné du Conseil d'Administration avec effet le 14 décembre 2012.

Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013003952/11.

(130004206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

HPAM China Property Fund, SCA-SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.999.

Dépôt rectificatif

Cette demande remplace le dépôt initial L120213869 du 12/12/2012.

Les comptes annuels clos au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003951/12.

(130004018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Calmar Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.678.

CLÔTURE DE LIQUIDATION**Extrait**

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012, LAC/2012/62401, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CALMAR REAL ESTATE S.A., en liquidation volontaire", R.C.S. Luxembourg N° B 133678, ayant son siège social à Luxembourg au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2931 du 17 décembre 2007.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003716/21.

(130004210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Gaulinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003897/10.

(130004225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Gilmour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013003890/10.

(130004264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003886/10.

(130003595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003885/10.

(130003538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Flexilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.500.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale du 18 décembre 2012 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Flexilux S.A., en liquidation, ayant son siège social 80 rue des Romains, L-8041 Strassen, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 18/12/2012.

Signature.

Référence de publication: 2013003877/14.

(130004123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Audit & Consulting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 151.342.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005932/9.

(130006391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Alpha Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 67.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005946/9.

(130006142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Altinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 76.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005947/9.

(130006267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Bonacapital Family Office S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. SIB Holding S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005975/9.

(130006869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Balo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 101.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005979/9.

(130006851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Barbacane Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 86.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005980/9.

(130006091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Eurolux-Jeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 76, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 171.508.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Nico NIERENHAUSEN, gérant, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1957, demeurant à L-4082 Esch-sur-Alzette, 76, rue Dicks, agissant en son nom personnel en sa qualité de gérant technique et associé dans la société ci-après désignée.

2) Monsieur Rocco CAVUOTO, gérant, né à Venosa (Italie) le 23 novembre 1965, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 26, rue du Canal, agissant en son nom personnel en sa qualité de gérant administratif et associé dans la société ci-après désignée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "EUROLUX-JEUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4082 Esch-sur-Alzette, 76, rue Dicks, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171508, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2556 du 15 octobre 2012.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "EUROLUX-JEUX S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-), entièrement libérées.

III.- Que les comparants agissant en leurs dites qualités déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "EUROLUX-JEUX S.à r.l."

IV.- Qu'un bilan de clôture de la société a été arrêté au 24 décembre 2012.

V.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

VI.- Que les comparants déclarent que les dettes connues seront payées, (ainsi que les frais de Notaire), que les actifs leur seront attribués et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4082 Esch-sur-Alzette, 76, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: NIERENHAUSEN, CAVUOTO, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/12/2012. Relation: EAC/2012/17556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000831/47.

(130000653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Factolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.757.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FACTOLUX" (en liquidation), R.C.S. Luxembourg B 140.757, avec siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2092 du 28 août 2008, page 100381.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Wittner, employé privé, 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Ragni, employée privée, 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Ragni, prénommée.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant la totalité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation du rapport du liquidateur.
3. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leurs mandats respectifs.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats respectifs.
5. Clôture finale de la liquidation.
6. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux devront être déposés et conservés pendant 5 ans.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'Assemblée Générale approuve les rapports du commissaire à la liquidation et du liquidateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Me Michaël Dandois, domicilié professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et au commissaire à la liquidation la société Chester & Jones, R.C.S. Luxembourg B 120 602, établie au 165A, Route de Longwy, L-4571 Pétange, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prononce la clôture de la liquidation et décide que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 30.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. WITTNER, S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 décembre 2012. Relation: RED/2012/1810. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 2 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013000852/61.

(13000123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Fox Atlantic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 61.964.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WIMMER OVERSEAS CORP., établie et ayant son siège social à 2nd Floor, Swiss Bank Building, Panama City - République du Panama, représentée par Mr. Laurent BARNICH, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société FOX ATLANTIC S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.964 (la «Société»), a été constituée sous la dénomination WIDSELL S.A., suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 9 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147 du 10 mars 1998;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- Prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. il a été procédé à l'annulation des actions de la Société;

IX. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à sept cents euros (700.- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56945. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000878/47.

(130000471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Armat Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.456.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of December
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Armat Investment S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 144456 incorporated by deed enacted on the 15 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 407 on the 24 February 2009, which articles of incorporation have never been amended.

The meeting is chaired by Mister Jean-Marie Bettinger, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Magali Fetique, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- To change the legal status of the Company, in order to transform it from a Company limited by shares ("société anonyme" - S.A.) to a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, and which shall be governed by the Securitisation Law, and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

2.- To convert the corporate capital and bookkeeping currency from Euros to GBP at the exchange rate of 1EUR = 0.80764 GBP

3.- To fully restate the articles of incorporation subsequently to the previous points.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the legal status of the Company, in order to transform it from a Company limited by shares ("société anonyme" - S.A.) to a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The meeting decides that the company's purpose will be as follows: "The purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution:

The meeting decides to convert the corporate capital and bookkeeping currency from Euro into British Pounds at the exchange rate, as it was fixed on December 13, 2012, at EUR 1= 0.80764 GBP, so that the capital is set at GBP 25,036.84.

The meeting decides to reduce the capital by an amount of 0.84 GBP and to allocate this amount to the legal reserve.

The capital will be from now set at GBP 25,036.- represented by 25,036 with a nominal value of 1GBP each

Third resolution:

The meeting decides to fully restate the articles of incorporation to reflect the resolutions taken.

The articles of incorporation will now read as follows:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law").

1.2 The Company exists under the firm name of "ARMAT INVESTMENT S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

- (a) acquire mortgage loans;
- (b) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;
- (c) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the sole director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;
- (d) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;
- (e) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;
- (f) enter into and perform swaps, futures, forwards, derivatives, options and similar transactions; and
- (g) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company or enter into loan agreements as borrower in order to obtain the funding necessary to acquire or assume such risks to the extent that the securities to finance such risks have not yet been issued.

In accordance with the Securitisation Law, the Board of Directors is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company attributable to an issue of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at twenty five thousand thirty six British Pounds (GBP 25,036), divided into twenty five thousand thirty six (25,036) shares with a nominal value of one British Pound (GBP1.-) each, fully paid up.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and Other debt instruments

9. Registered or bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of directors, External auditors

10. Board of directors or sole director.

10.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

10.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

10.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

11.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

11.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the board of directors.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director of the Company is authorised to create one or more compartments, representing the assets of the Company financed with the proceeds of a specific issue by the Company of securities and corresponding each to a separate part of the Company's estate and the Board of Directors is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law.

13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the company. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

15. External auditor.

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

16. Conflict of interests.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided paragraph 16.3 is complied with.

16.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

16.4 If there is only one shareholder, by derogation to paragraph 16.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Chapter V. - General meeting of shareholders

17. Powers of the general meeting of shareholders.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

17.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

17.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

17.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

17.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

17.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

17.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

18. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Monday of December at 4.00 P.M.

19. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

20. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

21. Business year.

21.1 The business year of the Company begins on the 1st of July of each year and shall terminate on the 30th of June of the following year.

21.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

22. Distribution of profits.

22.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

23.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable law

24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the law dated 22 March 2004 on securitisation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Armat Investment S.A.", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 144456 constituée suivant acte reçu le 15 janvier 2009 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 407 du 24 février 2009, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Jean-Marie Bettinger demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Magali Fetique demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extra-ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification du statut légal de la société afin de la transformer en société anonyme de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la Titrisation, qui sera soumise à la dite loi sur la titrisation et la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2.- Conversion de la devise d'expression du capital et des comptes sociaux d'Euros en Livres Sterling au taux de change de 1EUR =0,80764 GBP

3.- Refonte totale des statuts pour refléter les points précédents

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier le statut de la société afin de la transformer en société anonyme de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la Titrisation, qui sera soumise à la dite loi sur la titrisation et la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'assemblée décide que la société aura désormais l'objet suivant:

«L'objet de la Société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la détention d'actifs, mobiliers ou immobiliers, corporels ou intangibles, ainsi que les risques résultant des engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités de tiers, en une ou plusieurs fois ou sur une base continue. La Société pourra assumer ces risques en acquérant les biens, en garantissant les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière. Elle peut aussi transférer, dans la mesure permise par la loi et les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou sur une base continue.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, céder et investir dans des prêts, des actions, des obligations, instruments de crédit, des avances, actions, warrants et autres valeurs mobilières. La Société peut octroyer des gages et autres garanties ou sûretés de toute nature à des entités luxembourgeoises ou étrangères et entrer dans l'activité de prêt de titres, à titre accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières ou des opérations et, en général, toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes les opérations liées directement ou indirectement à faciliter la réalisation de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital et des comptes sociaux d'Euros en Livres Sterling au taux de 1EUR =GBP 0,80764

De sorte que le capital est désormais fixé à 25.036,84 GBP.

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de 0,84 GBP, et d'allouer cette somme à la réserve légale.

Le capital est désormais fixé à vingt cinq mille trente six Livres Sterling (25.036,- GBP) représenté par vingt cinq mille trente six (25.036) actions d'une valeur nominale de un Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts afin de les adapter à ceux d'une société anonyme de titrisation, ils auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi Titrisation»).

1.2 La Société adopte la dénomination «ARMAT INVESTMENT S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet de la Société est d'agir comme acquéreur et/ou d'émetteur d'une entité dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, des prêts, des titres obligataires, des valeurs mobilières ou d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers.

L'acquisition ou l'acceptation de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société.

Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

- a) acquérir des prêts hypothécaires;
- b) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques ou privées;
- c) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telles que le Conseil d'Administration, l'Administrateur Unique ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autres;
- d) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, «charge» de droit anglo-saxon ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;
- e) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt ou d'échange de valeurs mobilières, et de mise en pension;
- f) conclure et exécuter des swaps, des futures, des échanges, des produits dérivés, des options et des transactions similaires; et
- g) émettre des obligations ou toute autre forme de titre représentatifs d'une dette (incluant par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société ou de conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou accepter ces risques dans la mesure où les titres qui financent ces risques n'ont pas encore été émis.

Conformément à la Loi Titrisation, le Conseil d'Administration est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuable à une émission de titres) correspondant chacun à une partie séparée des biens de la Société.

La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet social et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou développement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à vingt cinq mille trente six Livres Sterling (GBP 25.036), divisé en vingt cinq mille trente six (25.036) actions nominatives d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations et Autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

10. Conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

10.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la

Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la société. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15. Reviseur d'entreprise.

15.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise doivent être affectés ou annulés du fait que un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société y ont un intérêt, sont un administrateur, un collaborateur, un dirigeant ou un employé de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 17.3 soit respecté.

16.2 Tout Administrateur ou dirigeants de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société avec lesquels la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaire ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, s'empêcher de prendre en compte et de voter ou d'agir dans toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

16.3 Dans le cas où tout Administrateur de la Société aurait tout intérêt personnel et opposé dans toute transaction de la Société, cet administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et opposé dans toute transaction de la Société et ne doit pas considérer ou voter toute transaction, et cette transaction, et cet intérêt de l'Administrateur doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.

16.4 S'il y a seulement un actionnaire, par dérogation au paragraphe 16.3, le procès verbal mentionnera seulement les opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'administration ou de l'Administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

17.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

17.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

17.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

17.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

17.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

17.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

17.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

17.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

18. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième lundi du mois de décembre, à 16.00 heures.

19. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

20. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

21. Année sociale.

21.1 L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

21.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

22. Répartition des bénéfices.

22.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

23.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. - Loi applicable

24. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J-M.BETTINGER, M.FETIQUE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60249. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013001525/547.

(130001011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Sharia Compliant Overnight Fund, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.275.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of November,
before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of SHARIA COMPLIANT OVERNIGHT FUND (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 44 Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 140.275, incorporated pursuant to a notarial deed dated July 14, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1906 of August 4, 2008.

The articles of incorporation of the Company has been amended for the last time pursuant a notarial deed on October 3, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 269 of February 1, 2012

The meeting was opened with Mrs Sophie Cumani, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair,

The President appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Magali Witwicki, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to proceed with the Company's liquidation;
2. Appointment of one Liquidator and specification of its powers;
3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor until the date of the present meeting;

II. - That the shareholders represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. - That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Fiduciaire Internationale S.A. with registered office at L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch (the "Liquidator").

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

Third resolution

The general meeting resolves to give discharge to the directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate until the date of the present meeting.

There being no further item on the agenda, the meeting is adjourned.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SHARIA COMPLIANT OVERNIGHT FUND" ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.275, constituée suivant acte notarié, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1906 du 4 août 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 3 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 269 du 1^{er} février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Cumani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Magali Witwicki, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire jusqu'à la date de la présente assemblée;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le(s) mandataire(s) de(s) l'actionnaire(s) représenté(s) et le nombre de ses actions sont répertoriés dans une liste de présence; cette liste de présence, signée par le(s) mandataire(s) de(s) l'actionnaire(s) représenté(s) et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

La/les procuration(s) de(s) l'actionnaire(s) représenté(s), paraphée ne varietur par les comparants, sera également annexée au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Fiduciaire Internationale S.A. ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch (le «Liquidateur»).

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. CUMANI, M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56959. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002073/108.

(130001247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Black & Decker International Finance 3 Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.522.

Avec effet au 19 novembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mme Amelberga De Ryck ayant comme adresse le 163, rue de Kiem à Strassen (L-8030) comme gérant de la Société pour un mandat à durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Black & Decker International Finance 3 Limited

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013002252/14.

(130001493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Arboretum Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 134.567.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 août 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 août 2012 que:

Suite à la démission avec effet immédiat de la société DEC S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes, est nommé, avec effet immédiat la société DMS & Associés S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommé avec effet immédiat commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/01/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013002237/17.

(130001839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Supreme Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 918.893,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.153.

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Supreme Group Holding S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.153, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on June 25, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1914 of August 5, 2008 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, on June 3, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1544 of August 11, 2009.

There appeared:

Satlas Beteiligungen GmbH & Co. KGaA, a German limited partnership on shares (Kommanditgesellschaft auf Aktien), incorporated under the laws of Germany, having its official seat in Frankfurt am Main, Germany, and its office address at Rembrandtstraße 17, 60596 Frankfurt am Main, Germany, holder of 300,006 Class A shares

hereby represented by Jeremie Houet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

TARRASA LIMITED, a Cypriot company, having its registered office at 35, Theklas Lysiotti, Eagle Star House, fifth floor, P.C. 3030, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Nicosia under number HE 208793, holder of 64,554 class B shares of the Company,

hereby represented by Jeremie Houet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

AGINGALE LIMITED, a Cypriot limited liability company, with registered office at 35, Theklas Lysiotti, Eagle Star House, fifth floor, P.C. 3030, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Nicosia under number HE 247618, holder of 231,719 class C shares of the Company,

hereby represented by Jeremie Houet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and,

WESTERHAM LIMITED, a Cypriot limited liability company, with registered office at 35, Theklas Lysiotti, Eagle Star House, fifth floor, P.C. 3030, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Nicosia under number HE 246441, holder of 35,448 class B shares of the Company and 77,240 class D shares of the Company

hereby represented by Jeremie Houet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders listed above (the Shareholders) have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Suppression of the nominal value of the shares;
2. Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank of the day preceding the Meeting;
3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the above changes;
4. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD);
5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, and to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., acting individually, to record the above changes; and

6. Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at November 27, 2012 (i.e., EUR 1 = USD 1.2961) so that the share capital of the Company is now set at nine hundred eighteen thousand eight hundred ninety three United States Dollars (USD 918,893.-), represented by three hundred thousand and six (300.006) class A shares, one hundred thousand and two (100.002) class B shares, two hundred thirty-one thousand seven hundred nineteen (231.719) class C shares, and seventy-seven thousand two hundred forty (77.240) class D shares, with no nominal value.

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at nine hundred eighteen thousand eight hundred ninety three United States Dollars (USD 918,893.-) represented by three hundred thousand and six (300.006) class A shares, one hundred thousand and two (100.002) class B shares, two hundred thirty-one thousand seven hundred nineteen (231.719) class C shares, and seventy-seven thousand two hundred forty (77.240) class D shares, all in registered form with no nominal value, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars, with retroactive effect as of January 1st, 2011.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, and to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am achtundzwanzigsten Tag des Monats Novembers.

Vor Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter der Supreme Group Holding S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Firmensitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Registrierungsnummer B 140.153, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, am 25. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – Nummer 1914 vom 5. August 2008 (die Gesellschaft), abgehalten. Die Gesellschaftssatzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde zum letzten Mal geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, am 3. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – Nummer 1544 vom 11. August 2009.

Sind erschienen:

Satlas Beteiligungen GmbH & Co. KGaA, eine deutsche Kommanditgesellschaft auf Aktien, welche nach deutschem Recht organisiert ist und Bestand hat, mit Firmensitz in Frankfurt am Main, Deutschland, und mit Firmenanschrift in 17, Rembrandtstraße, 60596 Frankfurt am Main, Deutschland, Inhaber von 300.006 Anteilen der Kategorie A der Gesellschaft, vertreten durch Jeremie Houet, Jurist, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatschriftlich erteilten Vollmacht;

TARRASA LIMITED, eine zypriotische Gesellschaft, mit Firmensitz in 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, fünftes Stockwerk, PLZ 3030, Limassol, Zypern, eingetragen im Gesellschaftsregister von Nikosia unter der Nummer HE 208793, Inhaber von 64.554 Anteilen der Kategorie B der Gesellschaft,

vertreten durch Jeremie Houet, Jurist, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatschriftlich erteilten Vollmacht;

AGINGALE LIMITED, eine zypriotische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Firmensitz in 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, fünftes Stockwerk, PLZ 3030, Limassol, Zypern, eingetragen im Gesellschaftsregister von Nikosia unter der Nummer HE 247618, Inhaber von 231.719 Anteilen der Kategorie C der Gesellschaft,

vertreten durch Jeremie Houet, Jurist, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatschriftlich erteilten Vollmacht;

WESTERHAM LIMITED, eine zypriotische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Firmensitz in 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, fünftes Stockwerk, PLZ 3030, Limassol, Zypern, eingetragen im Gesellschaftsregister von Nikosia unter der Nummer HE 246441, Inhaber von 35,448 Anteilen der Kategorie B der Gesellschaft und 77.240 Anteilen der Kategorie D der Gesellschaft,

vertreten durch Jeremie Houet, Jurist, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatschriftlich erteilten Vollmacht;

Diese Vollmachten, nachdem sie von den Bevollmächtigten der erscheinenden Parteien, in dessen Auftrag erstere handeln, und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurden, bleiben der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung zusammen mit dieser Urkunde beigefügt.

Die vorstehend bezeichneten Gesellschafter (die Gesellschafter) haben den unterzeichneten Notar ersucht, das Folgende zu dokumentieren:

- I. dass die Gesellschafter alle Anteile am Kapital der Gesellschaft vertreten;
- II. dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:
 1. Streichung des Nennwertes der Anteile;

2. Umstellung der Währung des gezeichneten Kapitals der Gesellschaft von Euro (EUR) in Amerikanische Dollar (USD) unter Verwendung des von der Europäischen Zentralbank am Tag welcher dieser Versammlung vorausgeht notierten Wechselkurses;

3. Anschließende Anpassung des Artikels 5.1 der Satzung der Gesellschaft um vorbezeichnete Änderungen widerzugeben;

4. Umstellung aller Konten in den Büchern der Gesellschaft von Euro (EUR) auf United States Dollar (USD);

5. Anpassung der Gesellschafterliste der Gesellschaft um vorbezeichnete Änderungen widerzugeben, mit Befugniserteilung an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft und jeden Angestellten von Vistra (Luxembourg) S.à r.l., einzeln handelnd, um vorbezeichnete Änderungen einzutragen;

6. Verschiedenes.

III. die Gesellschafter haben folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Nennwert der Anteile zu streichen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Währung des gezeichneten Kapitals der Gesellschaft von Euro (EUR) in Amerikanische Dollar (USD) umzustellen, unter Verwendung des von der Europäischen Zentralbank notierten Wechselkurses, gültig ab dem 27. November 2012 (d.h. EUR 1 = USD 1.2961), so dass das Kapital der Gesellschaft sich nun auf neunhundertachtzehn tausendachthundertdreiundneunzig Amerikanische Dollar (USD 918.893.-), beläuft und eingeteilt ist in dreihunderttausendsechs (300.006) Anteile der Kategorie A, einhunderttausendzwei (100.002) Anteile der Kategorie B, zweihunderteinunddreißigtausendsiebenhundertneunzehn (231.719) Anteile der Kategorie C und siebenundsiebzigtausendzweihundertvierzig (77.240) Anteile der Kategorie D, ohne Nennwert.

Ein Beleg des obengenannten Wechselkurses wurde dem Notar in Form von finanziellen Veröffentlichungen, welche, nachdem sie ne varietur von den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und dem Notar unterzeichnet wurden, der vorliegenden Urkunde beigelegt bleiben, ausgehändigt.

Dritter Beschluss

Infolge des vorstehenden Beschlusses beschließen die Gesellschafter, Artikel 5.1 der Satzung anzupassen, sodass dieser fortan wie folgt lautet:

„ **5.1.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf neunhundertachtzehn tausendachthundertdreiundneunzig Amerikanische Dollar (USD 918.893.-) festgelegt und besteht aus durch dreihunderttausendsechs (300.006) Anteilen der Kategorie A, einhunderttausendzwei (100.002) Anteilen der Kategorie B, zweihunderteinunddreißig tausendsiebenhundertneunzehn (231.719) Anteilen der Kategorie C und siebenundsiebzigtausendzweihundertvierzig (77.240) Anteilen der Kategorie D, alles Namensanteile ohne Nennwert; alle Gesellschaftsanteile sind gezeichnet und voll eingezahlt.“

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, alle Konten in den Büchern der Gesellschaft von Euro auf Amerikanische Dollar umzustellen, mit rückwirkender Kraft zum 1. Januar 2011.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Anteilsregister der Gesellschaft anzupassen um vorbezeichnete Änderungen widerzugeben, mit Befugniserteilung an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft und jeden Angestellten von Vistra (Luxembourg) S.à r.l. um im Auftrag der Gesellschaft vorbezeichnete Änderungen auszuführen.

Kostenvoranschlag

Die Aufwendungen, Kosten, Vergütungen und Gebühren gleich welcher Art, die von der Gesellschaft auf Grund der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr ein tausend fünfhundert Euro (EUR 1.500.-) veranschlagt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Parteien die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Wunsch der gleichen erschienenen Parteien, im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Worüber vorliegende notarielle Urkunde aufgenommen in Luxemburg an dem eingangs angegebenen Jahr und Tag.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden war, unterzeichnete der Bevollmächtigte der erschienenen Parteien gemeinsam mit mir, dem Notar, die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: J. HOUET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58210. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 3. Januar 2013.

Référence de publication: 2013002057/185.

(130000969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Entreprise Jean FORTUNATO s. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 157, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 13.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002364/10.

(130001648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Etana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.875,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.156.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 20 décembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rodrigo Neira en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012
- d'accepter la démission d'Andreas Limburg en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012
- de nommer Fess Wofse, né le 22 juin 1969 à New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57th Street, New York 10019, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 21 Décembre 2012 et pour une durée illimitée
- de nommer Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, 2346 Luxembourg, Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012 et pour une durée illimitée
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 25 St. George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012 et pour une durée illimitée.

Luxemburg, le 4 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013002379/25.

(130002172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Virida Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.868.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Zabka Polska Sp. z o.o., a limited liability company incorporated under the laws of Poland, with registered address at ul. Ogrodowa 12, 61-821 Poznan, Poland and registered with the National Court Register under number KRS 0000367032,

represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Virida Finance S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also acquire, assign, develop, own and exploit patents, licenses, designs, trademarks and other rights of intellectual property excluding works protected by copyright, as well as the exercise of all rights deriving from or pertaining to any of the aforesaid.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into two hundred and fifty (250) shares, with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting no later than 30 June of each financial year.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at six (6) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Class A Managers / Class B Managers, as applicable, for an unlimited period:

Class A Managers

- Mr. Lukasz GAWLIK, born in Legnica, Poland, on 9 February 1981, professionally residing at Mid Europa Partners Sp. z o.o., 29th Floor, Ul. Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw, Poland;
- Mr. Tomasz BLICHARSKI, born in Jdrzejow, Poland, on 28 August 1981, professionally residing at Mid Europa Partners Sp. z o.o., 29th Floor, Ul. Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw, Poland.

Class B Managers

- Mr. Jacek ROSZYK, born in Poznan, Poland, on 11 October 1972, professionally residing at 12, Ul. Ogrodowa, 61-821 Poznan, Poland;

- Mr. Andrzej KRASZEWSKI, born in Gdynia, Poland, on 12 April 1963, professionally residing at 12, Ul. Ogrodowa, 61-821 Poznan, Poland;

- Mr. Matthijs BOGERS, born in Amsterdam, The Netherlands, on 24 November 1966, professionally residing at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Julien FRANCOIS, born in Messancy, Belgium, on 18 June 1976, professionally residing at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Zabka Polska Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Pologne, ayant son siège social à ul. Ogrodowa 12, 61-821 Poznan, Pologne, et enregistrée auprès du Registre National des Tribunaux sous le numéro KRS 0000367032,

représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Virida Finance S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi acquérir, céder, développer, posséder et exploiter des brevets, licences, modèles, marques et d'autres droits de propriété intellectuelle sauf des œuvres protégées par le droit d'auteur, ainsi que l'exercice de tous les droits découlant de ou se rapportant à tout du susmentionné.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/restent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le plus tard le 30 juin de chaque année.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à six (6) et nomination des Gérants de Catégorie A / Gérants de Catégorie B, comme applicable, suivants pour une durée illimitée:

Gérants de Catégorie A

- M. Lukasz GAWLIK né à Legnica, Pologne, le 9 février 1981, ayant son adresse professionnelle à Mid Europa Partners Sp. z o.o., 29th Floor, Ul. Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw, Pologne.

- M. Tomasz BLICHARSKI, né à Jedrzejow, Pologne, le 28 août 1981, ayant son adresse professionnelle à Mid Europa Partners Sp. z o.o., 29th Floor, Ul. Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw, Pologne.

Gérants de Catégorie B

- M. Jacek ROSZYK, né à Poznan, Pologne, le 11 octobre 1972, ayant son adresse professionnelle à 12, Ul. Ogrodowa, 61-821 Poznan, Pologne;

- M. Andrzej KRASZEWSKI, né à Gdynia, Pologne, le 12 avril 1963, ayant son adresse professionnelle à 12, Ul. Ogrodowa, 61-821 Poznan, Pologne;

- M. Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, ayant son adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, ayant son adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58265. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002140/613.

(130001215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

FN Mercure, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002404/10.

(130002150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Fiduciaire Royal, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 12.213.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fiduciaire Royal S.A.

Référence de publication: 2013002395/10.

(130001886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Eucalyptus, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 54.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002381/10.

(130002282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Euromax IV MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.721.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013002383/10.

(130002040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Capsugel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 160.099.

In the year two thousand and twelve, on the thirteen day of November.
Before Us, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Anne-Claire Wax, Lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors (the Board) of Capsugel Holdings S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.099 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the Board on November 6, 2012 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated on March 30, 2011 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 21, 2011, number 1343, page 64426. The articles of association of the Company (the Articles) have been restated on February 22, 2012 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 19, 2012, number 1253, page 60102.

2. Article 5 of the Articles, which provides for an authorized capital, reads as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at seventy-seven million nine hundred and fifty-seven thousand six hundred and three euros and eighty-five cent (EUR 77,957,603.85), represented by two hundred and twenty-two million seven hundred and thirty-

six thousand and eleven (222,736,011) shares in registered form, having a par value of thirty-five euro cent (EUR 0.35) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3 The Board is authorised, for a period of five (5) years starting on the date of the publication in the Mémorial C of the deed recording the resolutions adopted at the extraordinary general meeting of the shareholder(s) of the Company on January 20, 2012 to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to eighty-six million seven hundred and five thousand six hundred and forty-nine euro and ten cent (EUR 86,705,649.10), by the issue of up to forty-seven million seven hundred and thirty thousand four hundred and twenty-six (247,730,426) new shares with a par value of thirty-five cent (EUR 0.35) each, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly."

3. The Board resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:

a) increase the share capital of the Company by an amount of forty-eight thousand fifty-one Euro and eighty-five cent (EUR 48,051.85) so as to bring it from its present amount of seventy-seven million nine hundred and fifty-seven thousand six hundred and three euros and eighty-five cent (EUR 77,957,603.85), represented by two hundred and twenty-two million seven hundred and thirty-six thousand and eleven (222,736,011) shares in registered form, each having a par value of thirty-five euro cent (EUR 0.35), up to an amount of seventy-eight million five thousand six hundred and fifty-five Euro and seven cent (EUR 78,005,655.07) by way of the issuance of an amount of one hundred and thirty-seven thousand two hundred and ninety-one (137,291) shares having a par value of thirty-five euro cent (EUR 0.35) each (the New Shares) to those subscribers having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (the Subscribers) and to acknowledge and approve the subscription and payment by the Subscribers of the above share capital increase and to allocate an amount of five hundred and thirty-six thousand eight hundred and seven Euro and eighty-one cent (EUR 536,807.81) to the share premium account of the Company;

b) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and article 5.3. of the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares; and

c) empower and authorise to and to the extent necessary to empower and authorise any lawyer of Stibbe Avocats, acting individually to (i) appear before a notary public in Luxembourg so as to record in authentic form the decisions hereby taken by the Board, (ii) to reflect in the Articles the share capital increase resolved in the third resolution, to amend article 5.1 of the Articles accordingly and (iii) to execute any document as may be necessary for the purpose of the issue of the New Shares.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the total amount of five hundred and eighty-four thousand eight hundred and fifty-nine Euro and sixty-six cent (EUR 584,859.66) was received by the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contributions in cash so made in an aggregate amount of five hundred and eighty-four thousand eight hundred and fifty-nine Euro and sixty-six cent (EUR 584,859.66) to the Company are allocated as follows:

(i) an amount of forty-eight thousand fifty-one Euro and eighty-five cent (EUR 48,051.85) to the nominal share capital of the Company; and

(ii) an amount of five hundred and thirty-six thousand eight hundred and seven Euro and eighty-one cent (EUR 536,807.81) to the share premium account of the Company.

6. As a consequence of the above increase of the share capital of the Company, the first paragraph of Article 5. of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **5.1.** The share capital is set at seventy-eight million five thousand six hundred and fifty-five Euro and seven cent (EUR 78,005,655.07), represented by two hundred twenty-two million eight hundred seventy-three thousand three hundred and two (222,873,302) shares in registered form, having a par value of thirty-five euro cent (EUR 0.35) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand one hundred Euros (2,100.- EUR).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Anne-Claire Wax, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration (le Conseil) de Capsugel Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.099 (la Société),

conformément aux résolutions prises par le Conseil en date du 6 novembre 2012 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil conformément aux Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 30 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1343, page 64426, daté du 21 juin 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 22 février 2012 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 20 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 mai 2012, numéro 1253, page 60102.

2. L'article 5 des Statuts, relatif au capital autorisé, dispose que:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-dix-sept millions neuf cent cinquante-sept mille six cent trois euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 77.957.603,85) représenté par deux cent vingt-deux millions sept cent trente-six mille et onze (222.736.011) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial C de l'acte faisant état des résolutions adoptées à l'assemblée générale extraordinaire de l'associé ou des associés de la Société le 20 janvier 2012 à:

(i) Augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois à hauteur de quatre-vingt-six millions sept cent cinq mille six cent quarante-neuf euros et dix centimes d'euros maximum (EUR 86.705.649,10), par l'émission de deux cent quarante-sept millions sept cent trente mille quatre cent vingt-six (247.730.426) nouvelles actions maximum d'une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) enregistrer par un acte notarié chaque augmentation de capital social et modifier le registre des actions en conséquence.»

3. Le Conseil a décidé en vertu des Résolutions, entre autres, de:

a) augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-huit mille et cinquante et un euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 48.051,85) afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept millions neuf cent cinquante-sept mille six cent trois euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 77.957.603,85) représenté par deux cent vingt-deux millions sept cent trente-six mille et onze (222.736.011) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune, au montant de soixante-dix-huit millions et cinq mille six cent cinquante-cinq euros et sept centimes d'euros (EUR 78.005.655,07) par l'émission d'un montant de cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (137.291) actions ayant une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune (les Nouvelles Actions) à ces souscripteurs qui ont souscrit à ces Nouvelles Actions et qui les ont libérées intégralement comme détaillé dans les Résolutions (les Souscripteurs) et prendre acte et approuver la souscription et la libération par les Souscripteurs de l'augmentation du capital social ci-dessus et d'affecter un montant de cinq cent trente-six mille huit cent sept euros et quatre-vingt-un centimes d'euros (EUR 536.807,81) au compte de prime d'émission de la Société;

b) supprimer, pour les besoins de l'augmentation du capital social ci-dessus et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée et à l'article 5.3. des Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société pour les Nouvelles Actions; et

c) donner pouvoir et autoriser et si nécessaire donner pouvoir et autoriser tout avocat de Stibbe Avocats, agissant individuellement pour (i) passer un acte par-devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer sous forme notariée les décisions prises dans le présent acte par le Conseil, (ii) refléter dans les Statuts l'augmentation du capital social décidée à la troisième résolution, modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence et (iii) signer tous les documents nécessaires en rapport avec l'émission des Nouvelles Actions.

4. La totalité des Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées en numéraire par les Souscripteurs, de sorte que le montant total de cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent cinquante-neuf euros et soixante-six centimes d'euros (EUR 584.859,66) a été reçu par la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

5. Les contributions en numéraire ainsi réalisées pour un montant total cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent cinquante-neuf euros et soixante-six centimes d'euros (EUR 584.859,66) à la Société sont affectées de la manière suivante:

(i) un montant de quarante-huit mille et cinquante et un euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 48.051,85) est affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de cinq cent trente-six mille huit cent sept euros et quatre-vingt-un centimes d'euros (EUR 536.807,81) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'avoir le libellé suivant:

« **5.1.** Le capital social est fixé à soixante-dix-huit millions et cinq mille six cent cinquante-cinq euros et sept centimes d'euros (EUR 78.005.655,07), représenté par deux cent vingt-deux millions huit cent soixante-treize mille trois cent deux (222.873.302) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ deux mille cent Euros (2.100,-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom de famille, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-C. WAX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57778. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002281/176.

(130002108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Immodali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.563.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Remplace le 1^{er} dépôt eu RCS L120162464 du 20/09/2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013002476/11.

(130002268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Interinvest Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.131.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 26 octobre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002467/12.

(130001572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

I.O.S.E.F. 36 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 120.774.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07.12.2012

Les actionnaires de la société I.O.S.E.F. 36 S.A. réunis le 07.12.2012 ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Michel SEBAG, pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 07.12.2012.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013002465/13.

(130001752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Chaussures Vedette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Shopping Center Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 11.469.

Cessions de parts sociales

Avec effet au 26 mars 2012, la répartition des parts sociales est la suivante:

- M. Marcel Sirokin-Kries	15.984 parts en usufruit
Domicilié au 4, Rue des Jardin L-8139 Bridel	
- Mme Martine Nickels -Sirokin	8 parts en pleine propriété et
Domiciliée au 29, Allée St Hubert L-8138 Bridel	
	7.824 parts en nue-propriété
- Mme Patricia Barthels -Sirokin	8 parts en pleine propriété et
Domiciliée au 19, Rue des Près L-8147 Bridel	
	8.160 parts en nue-propriété
	<u>16.000 parts</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013003739/18.

(130003452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Computers Management and Information Technology Services (Commits) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 109.313.

Procès verbal de Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2011

Résolutions

1) les mandats d'administrateur de

Monsieur Jean-Marc Bonhomme domicilié 42 Betgné B4140 Sprimont

Madame Léonard Isabelle domiciliée 42 Betgné B4140 Sprimont

Madame Jacquemert Claudine domiciliée 41 rue Louis Fraigneux à B4000 Liège sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016

2) Monsieur Pierre Alcover demeurant Quai St Léonard n°20 à B4000 Liège est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'assemblée est levée à 11 heures.

Jean-Marc Bonhomme.

Référence de publication: 2013003756/18.

(130003814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Davies 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.308.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de l'associé unique de la société, Davies 1 S.à r.l., est également transféré à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Davies 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013003772/16.

(130003663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

European Real Estate Debt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.080,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.965.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 11 décembre 2012 que:

- La démission de Monsieur Neil Ross de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 11 décembre 2012

Le conseil de gestion de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Peter Dickinson

- Philip John Godley

- Geneviève Blauen-Arendt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013003826/20.

(130003265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.073.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 6 décembre 2012 la décision suivante a été prise:

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, une société ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 décembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013003820/19.

(130003783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Entreprise J.P. Becker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff.

R.C.S. Luxembourg B 20.154.

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ENTREPRISE J.P. BECKER S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social à L-2266 Luxembourg, 25, Rue d'Oradour, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par-devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 18 janvier 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 54 de 1983, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 20154. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1420 du 23 Juillet 2009.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Marco CASAGRANDE, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, qui a désigné comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff.

2. Ajout du paragraphe suivant à l'article premier des statuts:

«Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux, peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision du conseil d'administration. Si le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, compromettent l'activité normale à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

3. Modification de l'article premier des statuts de la société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points précédents de l'ordre du jour.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiquées sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Qu'il ressort de la liste de présence que les CENT VINGT-QUATRE (124) actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires décide d'ajouter un paragraphe à l'article premier des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux, peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision du conseil d'administration. Si le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, compromettent l'activité normale à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article premier des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société est constituée sous le nom de «ENTREPRISE J.P. BECKER S.A.».

Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler. Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux, peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision du conseil d'administration. Si le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, compromettent l'activité normale à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

Chaque résolution a été prise séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, s'élève à environ € 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: CASAGRANDE, SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/12/2012. Relation: EAC/2012/16636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000205/89.

(120226215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

E.I.M.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 94.192.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003807/10.

(130003232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Drivelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 81.634.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DRIVELUX S.A.*
Fiduciaire des Classes Moyennes
Référence de publication: 2013003803/11.
(130003668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

DCG Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 159.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 8 janvier 2013.
Référence de publication: 2013003785/10.
(130003733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Darthman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 59.032.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 novembre 2012.
SG AUDIT SARL
Référence de publication: 2013003781/11.
(130004239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Defence S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 159.357.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2013003776/12.
(130003590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Ernst & Young Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 88.089.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 6 décembre 2012 que les décisions suivantes ont été prises:

- Il a été décidé de renommer:

- * M. Alain Kinsch, demeurant 30, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- * M. Jeannot Weyer, demeurant 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
- * M. Werner Weynand, demeurant 6, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg,

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, une société ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 décembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013003844/24.

(130003584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Eurofore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 405.450,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.142.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la Société a été décidée par résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 19 décembre 2012. La Société a donc cessé d'exister à partir du 19 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de 5 ans chez Ipes (Luxembourg) S.A., 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003825/16.

(130004118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Erdec Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.239.

—
L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique en date du 08 janvier 2013 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Christine Valette, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 19 décembre 2012.
- Marta Ventura, née le 16 décembre 1981 à Lisbonne, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au 19 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013003818/14.

(130003995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Fincra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.998.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013003166/13.

(130003034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.
